

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5 25

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
par la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 21 JANVIER

REFLEXIONS D'UN ÉLECTEUR

Le Panama et les lois scolaires (Suite)

Comme la loi du divorce, les lois scolaires ont été votées par une majorité de voleurs. Tous les noms des députés et sénateurs qui sont aujourd'hui à Mazas sous l'accusation de vol ou qui y seront bientôt sous la même inculpation, se retrouvent parmi les partisans les plus résolus de ces lois. Beaucoup ont eu l'audace de parler en leur faveur, tous les ont votées.

Quelle leçon de morale avez-vous donnée aujourd'hui à vos élèves ? demandait récemment un inspecteur d'académie à un instituteur. — « Monsieur l'inspecteur, répondit celui-ci, j'ai enseigné aux enfants quelles sont les attributions d'un ministre ! »

Sans doute le brave homme avait pris pour modèle le divorcé Baïhaut, hier ministre et aujourd'hui échoué à Mazas, ou bien Rouvier, hier ministre, aujourd'hui accusé de vol et qui eut jadis sur le dos une histoire scandaleuse.

Voilà les lois scolaires. Elles rayent Dieu des programmes et le remplacent par Baïhaut, Rouvier et leur bande.

Eux-mêmes les ont votées, et s'ils ont pu y être déterminés par la perspective de leur propre glorification, nous pouvons affirmer que ce motif ne leur aurait pas suffi. Ces gens-là n'ont qu'une passion, celle de l'argent des autres, et on les trouve en première ligne que là où il y a quelque chose à barboter.

Et Dieu sait s'il y avait à barboter dans l'exécution des lois scolaires.

Elles ont coûté, comme première mise de fonds consacrée à des constructions, une somme de plus de 500 millions auxquels il faut ajouter chaque année au budget ordinaire 150 millions environ.

Comptez, maintenant, ce qu'on a pu voler sur des chiffres pareils !

Il est désormais établi que sur le milliard quatre cents millions souscrits pour le Panama par les petites bourses, 900 millions au moins ont passé dans les poches des voleurs, députés ou autres.

Appliquez la même proportion aux sommes que nous versons au titre des lois scolaires et vous verrez ce qu'on a pu voler.

Comprenez-vous maintenant pourquoi nous avons les lois scolaires ?

Il faut de l'argent pour barboter ; les contribuables paient, et, plus ils paient, plus on les vole. Mais ils en ont assez et maintenant ils voient clair.

(A suivre.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Après le dépôt d'un projet tendant à l'ouverture d'un crédit de trois millions, pour venir en aide aux victimes de l'hiver, on a repris hier la discussion du budget de 1893.

En l'absence de M. Develle, retenu par d'autres devoirs, on interrompt la discussion du budget des affaires étrangères et on passe à celui des travaux publics.

Enfin, on arrive au budget des cultes.

Le débat sur le budget des cultes s'ouvre par une question de M. Vignes, à propos du nouvel évêque de Montlins, dont le siège n'est pas au nombre de ceux qui sont déterminés par le Concordat.

Le ministre répond que le gouvernement a agi dans les limites de sa responsabilité et l'incident n'a pas de suite.

L'abbé d'Huist aborde la politique religieuse du gouvernement.

Ce que demande le député de Brest à la République c'est, non pas la « neutralité », ce mot, dit-il, n'a pas de sens, mais un libéralisme sincère et bienveillant.

M. Dupuy, ministre des cultes, répond que le gouvernement montre la bienveillance et le libéralisme compatibles avec la défense des droits de la société civile.

M. Hubbard, qui ne veut, dit-il, ni persécution, ni complaisance à l'égard du clergé, mais la liberté par la dénonciation du Concordat et la séparation des Eglises et de l'Etat, demande à la Chambre de ne pas voter le budget des cultes.

Cette proposition est repoussée par 372 voix contre 158.

Les quatre premiers articles sont adoptés.

Sur le chapitre des traitements des évêques et archevêques, M. Piou prononce un discours où il développe la thèse que la politique dite « strictement concordataire » est la négation même du Concordat.

Aux applaudissements de la droite, il démontre qu'il n'est pas possible de supprimer par un vote des sièges épiscopaux dont la création, faite par l'accord de l'Etat français et de la cour de Rome, est le résultat d'un acte diplomatique.

La Chambre lève la séance et s'ajourne au lendemain.

SÉNAT

La Commission des finances a adopté le projet de loi relatif à l'émission des billets de la Banque de France.

Le Sénat a adopté le projet de loi sur la presse.

INFORMATIONS

COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête a entendu, à titre officieux, un projet de M. Gerville-Réache sur la façon de récupérer les sommes indûment perçues dans l'affaire de Panama. M. Andrieux a été ensuite introduit.

M. Denayrouse vient d'être arrêté pour avoir refusé de comparaître devant le juge d'instruction.

LES NON-LIEU

On lit dans un grand journal du matin : « Avant-hier le gouvernement était à peu près certain d'obtenir de M. Franqueville une

ordonnance de non-lieu en faveur de plusieurs des membres du Parlement qui sont sous le coup de poursuites.

» Cinq non-lieu devaient être prononcés. M. Cottu devait même être compris dans le non-lieu.

» Hier, tout a été changé ; malgré l'intervention de M. Bourgeois, le magistrat instructeur semble décidé à renvoyer tous les prévenus, sauf deux ou trois, devant la Cour d'assises, à l'exception de M. Jules Roche.

» De quoi demain sera-t-il fait ?

» On l'ignore. Mais M. Franqueville est résolu, assure-t-on, à ne tenir aucun compte des influences et des pressions du Cabinet, et il ne décidera que ce qui lui paraîtra juste et équitable, en dehors de toute préoccupation politique, sinon il rendra à son chef hiérarchique, M. Tannon, le dossier de l'instruction.

ARRESTATION DE CORNÉLIUS HERZ

On télégraphie de Bournemouth, 20 janvier, que M. Cornélius Herz a été arrêté à minuit, à l'hôtel Tankerville, le gouvernement français ayant demandé son extradition.

M. Cornélius Herz est trop malade pour quitter l'hôtel, où il est resté sous la surveillance de la police.

On croit qu'il ne pourra pas comparaître devant le tribunal de simple police de Bow-Street avant quelque temps.

Le mandat d'arrêt a été lancé sur les instances du gouvernement français, sous l'inculpation de fraude dans l'affaire de Panama.

PERQUISITIONS NOUVELLES

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a fait hier une perquisition chez M. Schwob, demeurant 2, rue Moncey. Cette perquisition a été décidée à la suite de la découverte qu'on a faite, dans les papiers de la succession Reinach, de pièces établissant que M. Schwob était le prête-nom de M. Cornélius Herz dans les relations d'affaires de ce dernier avec M. de Reinach.

Les papiers trouvés tendraient à prouver que, loin d'être débiteur à l'époque indiquée par ce dernier, dans sa lettre au grand chancelier de la Légion d'honneur, M. de Reinach était son créancier. On espère trouver chez M. Schwob des pièces à l'appui de celles trouvées chez M. de Reinach.

L'AUTOPSIE DU BARON

Toutes les expériences d'analyse sont terminées, mais M. le docteur Brouardel n'a pas soumis encore ses conclusions à ses collaborateurs, ce qu'il fait pour chaque expertise, avant de remettre un rapport.

LE CARNET ARTON

Le carnet de chèques et les comptes d'Arton que l'on a saisis, ainsi que nous l'avons dit, à la banque de MM. Offroy et C^{ie}, vont peut-être donner lieu à une nouvelle instruction. La justice a, en effet, relevé dans ce compte très complet et très édifiant les noms d'un certain nombre de personnages politiques ou de journalistes qui seront appelés à justifier de la nature des chèques — presque tous fort impor-

tants — au dos desquels figure leur acquit.

Quelques-uns de nos confrères ont prétendu que la majeure partie de ces chèques avait été acquittée par des membres de la droite ; il y a là une erreur qui est peut-être volontaire. Dans le compte Arton, il ne sera pas relevé un seul nom d'un membre du Sénat ou de la Chambre des députés appartenant au parti conservateur. Mais, en revanche, on pourrait citer plusieurs noms familiers à la gauche, à l'extrême gauche, voire même des noms de directeurs de journaux radicaux.

L'avenir, d'ailleurs, se chargera de corroborer l'assertion que l'on nous garantit.

LES CONCLUSIONS DE M. BAÏHAUT

M. Franqueville a transmis hier au parquet les conclusions qui ont été déposées entre ses mains par M. Rodolphe Rousseau, avocat de M. Baïhaut, et qui tendent à décliner la compétence de la juridiction ordinaire.

On assure au Palais de Justice que le juge d'instruction a remis hier au parquet le dossier de l'affaire de corruption.

On mande de Rome que des ahlégats arriveront mardi prochain à Paris, porteurs d'un Bref du Pape pour MM. Carnot et Develle, relativement à de nouveaux cardinaux, et de lettres du cardinal Rampolla pour M. Carnot.

Le Figaro publie une interview de Cornélius Herz, protestant contre l'accusation d'avoir été l'agent de l'Angleterre ou de la Triplice, et affirmant qu'il ne commit jamais aucun acte de corruption. Il menaçait M. de Reinach parce que M. de Reinach refusait de payer une dette de deux millions et avait voulu l'empoisonner.

Au grand bal donné par la ville de Vienne, l'empereur d'Autriche a fait son entrée dans la grande salle en donnant le bras à l'ambassadrice de France. Une ovation enthousiaste a eu lieu.

LE PRIMAT D'AFRIQUE

On dément la nouvelle d'après laquelle des difficultés d'ordre international seraient soulevées pour la nomination du primat d'Afrique.

Le Pape s'est réservé le choix du futur archevêque de Carthage, et il s'est mis en rapport avec le gouvernement de la République pour la nomination d'un titulaire français.

Les négociations aboutiront vite à un résultat satisfaisant, car le Vatican désire se montrer favorable aux intérêts français.

L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE

Le Président de la République a reçu hier, en audience solennelle, M. Leon y Castillo, le nouvel ambassadeur d'Espagne, qui lui a présenté ses lettres de créance.

FOURNITURES MILITAIRES

Le général Loizillon a reçu une délégation de sénateurs et de députés du Midi et de l'Algérie, qui l'ont entretenu du cahier des charges pour la fourniture des draps destinés à l'habillement des troupes.

Il paraîtrait que ce cahier des charges impose

l'abandon des laines nationales au profit des laines étrangères.

Le ministre soumettra à un nouvel examen les points sur lesquels la délégation a appelé son attention.

LA GRACE DE TURPIN

Un grand nombre de journaux, le *Petit Journal* en tête, réclament la grâce de Turpin, l'inventeur de la mélinite.

On sait qu'il y a environ deux ans, après six mois de détention préventive, Turpin a été condamné à cinq ans de prison et à cinq ans d'interdiction des droits civiques; il a été, en outre, rayé de la Légion d'honneur.

Ces peines si dures, si pesantes, lui ont été infligées pour avoir publié, dans un livre, des secrets relatifs à la sûreté de l'Etat.

Or, peu de temps avant le procès, le ministre de la guerre avait formellement déclaré, à la tribune de la Chambre, que les descriptions et plan d'engins de guerre, contenus dans l'ouvrage de Turpin, se rapportaient à des appareils employés à l'étranger et n'avaient aucun rapport avec ceux mis en œuvre dans nos arsenaux.

En outre, il convient de ne pas oublier les termes si favorables de l'arrêt de la Cour à l'égard de Turpin.

Nous devons nous rappeler surtout que l'invention de Turpin, la mélinite, nous a assuré, pendant plusieurs années, une supériorité incontestable sur l'Allemagne, nous a mis à l'abri de toute agression, de toute surprise de sa part.

Voilà pour le passé.

Pour le présent, dans sa prison, Turpin achève un travail sur la direction des ballons, dont il est sûr d'avoir résolu le problème, et qui peut, dans une guerre, nous procurer des avantages aussi considérables que ceux de la mélinite.

Un homme, qui réunit de semblables titres, qui nous a rendu, qui cherche à nous rendre encore d'aussi grands services, ne saurait être retenu davantage dans les fers.

C'est une indignité, déjà, qu'il y soit resté si longtemps.

Il paraît que le traître Tripoué, condamné en même temps que lui, aurait été l'objet de toutes sortes d'adoucissements depuis le commencement de sa peine, tandis que Turpin se serait vu au contraire appliquer le règlement avec un luxe complet de rigueurs.

Il y a encore là une affaire à tirer au clair.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 janvier 1893

Après l'importante reprise des jours précédents, il se produit quelques réalisations qui ramènent les cours au niveau de la clôture d'hier. Le 3 0/0 reste à 96.22 et le 4 1/2 conserve son avance à 106.75.

La Rente Italienne reste tenue à 90.50.

L'action de la Banque de France est stationnaire à 3,865. L'autorisation d'émettre 500 millions de billets en plus de la limite légale, préjuge une des conditions mises par elle au renouvellement de son privilège.

Le Crédit foncier est en nouveau progrès sur hier à 976. Les six millions de prêts nouveaux autorisés se divisent en deux millions de prêts fonciers et quatre millions de prêts communaux.

La Banque de Paris conserve le cours de 626 fr.

La Société Générale ne saurait descendre au dessous de 470, son dividende de 1892 devant être égal à celui de 1891.

Le Crédit Lyonnais à 746 est en avance de 3 francs sur son dernier cours de la veille.

Le Comptoir National d'escompte ne saurait tarder à revenir au pair à la première éclaircie.

Les obligations des Immeubles de France sont recherchées les 3 0/0 à 391 et les 4 0/0 à 468 fr.

La part des Soufres Romains est en bonne tendance justifiée par la production de la mine qui va sans cesse en augmentant.

Les Chemins Économiques valent 418.50.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 21 janvier 1893.

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 3°
Ce matin, à 8 h.		+ 4°
Midi,	760 ^{m/m}	+ 4°
Hausse	2 ^{m/m}	
Baisse	α ^{m/m}	
Température minima de la nuit		- 4°

Pour les Pauvres

Voilà quinze jours que nous demandons à l'Administration municipale de voter des secours spéciaux pour les pauvres et voilà quinze jours qu'elle reste aussi muette que par le passé.

C'est que, sans doute, à la Mairie on se chauffe bien et on n'a pas le temps de penser que les pauvres meurent de froid.

A l'*Echo*, nous nous sommes mis immédiatement à l'œuvre et nous avons recueilli des fonds qui, sous forme de bons de fourneaux, sont dès aujourd'hui entre les mains de MM. les curés de la ville.

D'autre part, plusieurs de nos amis se sont groupés par quartier et font des distributions de secours dans leurs quartiers respectifs.

de la campagne endormie.

Une roche détachée de la montagne s'étendait comme un banc rustique auprès de la source tout ombragée de grands arbres. D'un commun mouvement, les deux jeunes gens se dirigèrent vers ce frais abri.

La jeune fille essayait de dominer son émotion, mais sa physionomie, qui la trahissait, était pleine de promesses pour celui dont le regard cherchait à lire dans son cœur.

— Marthe, reprit le jeune homme, vous m'avez entendu... Ma vie vous appartient... Que dois-je espérer? Qu'allez-vous me répondre? Nous voici seuls; depuis longtemps je cherchais une occasion comme celle qui s'offre à moi aujourd'hui. Ce moment va décider de mon sort, les paroles que vous allez prononcer vont être l'arrêt de mon bonheur; mais, avant tout, il faut que vous m'entendez encore. Vous avez pu me juger vous-même, je suis ce que le milieu et l'éducation m'ont fait. Je n'ai donc pas à me glorifier du peu que je vaudrais. Je crains seulement que ma réputation surfaite par les braves gens qui m'entourent ne soit arrivée jusqu'à vous. Voilà pourquoi je veux m'en remettre à votre appréciation. J'appartiens à une famille honorable et

La séance du Conseil municipal

Le déficit de 100,000 fr.

Depuis un mois nous n'avons cessé de demander des renseignements sur la situation financière de la Ville et en particulier sur le déficit de 100,000 francs.

Il paraît qu'enfin nous allons avoir satisfaction!

M. le Maire, nous assure un conseiller municipal bien renseigné, aurait l'intention ce soir d'inaugurer sa première séance au Conseil par une déclaration très nette sur les finances de la Ville et en particulier sur les sommes encore dues aux entrepreneurs de l'école des Récollets, du collège, etc.

Nous n'hésitons pas à féliciter M. le Maire de cette décision.

Nous donnerons dans notre numéro de lundi le compte-rendu détaillé de cette séance qui sera certainement très intéressante.

Construction d'un kiosque

On nous assure que des pourparlers seraient engagés par la Municipalité avec un entrepreneur d'Orléans, pour la construction d'un kiosque à Saumur. Nous ne pouvons, jusqu'à confirmation, que trouver étrange l'idée d'aller chercher à Orléans un entrepreneur. Les ouvriers intelligents ne manquent cependant pas à Saumur et l'architecte de la ville est suffisamment compétent, il nous semble, pour que le travail soit exécuté convenablement.

Nous insistons, comme nous l'avons toujours fait, pour que l'entreprise du kiosque soit exclusivement réservée aux entrepreneurs et ouvriers saumurois.

Concert de Charité

Le concert qui sera donné au bénéfice des victimes du froid aura lieu mercredi 23 courant. Les deux musiques de la ville prêteront leur concours et se feront entendre alternativement.

Les principaux artistes du théâtre viendront apporter leur concours à cette œuvre.

Nous ne pouvons encore donner le programme qui n'est pas encore arrêté, mais nous pouvons affirmer qu'il sera des plus attrayants.

On peut se procurer dès à présent des billets à la location, au prix ordinaire des places. Nous engageons même les personnes, qui auraient l'intention d'y assister, à se faire inscrire au plus vite, les secours devant être distribués aussitôt: ils feront ainsi œuvre de bonne et prompte charité.

Appel en 1893 des réservistes de cavalerie

Le général Loizillon a décidé qu'en 1893 les réservistes de cavalerie seront appelés en trois au lieu de quatre séries, et seront convoqués par ordres d'appels individuels pour chaque régiment.

La tenue de l'armée

De nouvelles instructions ministérielles pour la tenue des officiers, sous-officiers et soldats viennent d'être, dit le *Gaulois*, communiquées à tous les chefs de corps.

Dans toutes les armes, le port d'habits bourgeois ne sera toléré pour les officiers qu'en dehors des établissements militaires, quand ces officiers ne seront pas de service, et « dans les circonstances où leur présence n'aura aucun caractère officiel ».

Les sous-officiers et soldats se déplaçant pour voyager pourront être autorisés, dorénavant, à revêtir la tenue bourgeoise, mais mention devra en être faite sur leur titre d'absence.

Instruction pour l'admission à l'École spéciale militaire en 1893

Les compositions écrites pour l'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, se feront, en 1893, les 6, 7, 8 et 9 juin, dans les villes ci-après désignées, savoir :

Alger — Bastia — Besançon — Bordeaux — Brest — Caen — Clermont-Ferrand — Dijon — Grenoble — La Flèche — Lille — Lyon — Marseille — Montpellier — Nancy — Nantes — Nice — Nîmes — Paris — Poitiers — Rennes — Rouen — Toulouse — Tours — Troyes — Versailles.

Aucun candidat, pour quelque motif que ce soit, ne sera autorisé à composer à une autre époque que celle fixée.

Les examens auront lieu successivement dans les villes ci-après, savoir :

1° Paris (candidats inscrits à Paris), 2° Paris (candidats inscrits dans les départements), 3° La Flèche, 4° Nantes, 5° Bordeaux, 6° Toulouse, 7° Marseille, 8° Grenoble, 9° Lyon, 10° Besançon, 11° Nancy.

Un avis inséré au *Journal officiel* et publié dans chaque préfecture, fera connaître la date à laquelle commenceront les examens dans chacune de ces villes.

La date extrême d'inscription est fixée au 13 avril au soir.

Les bourses de lycées

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, les sessions d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvriront dans tous les départements :

1° Pour les garçons, le jeudi 13 avril prochain ;

2° Pour les jeunes filles, le jeudi 20 avril.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture du 1^{er} au 25 mars.

Aucun candidat aux bourses dans les lycées et collèges de garçons ne pourra être inscrit pour la série des mathématiques élémentaires.

Encouragement à la vaccine

Les vaccinateurs qui désirent prendre part à la subvention votée par le Conseil général,

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— Vous ne répondez pas, dit-il après un moment d'attente. Je sais que je n'ai aucun droit de vous faire cette demande... Marthe l'ajouta-t-il plus bas, ce droit, voulez-vous me l'accorder?... Voulez-vous être à moi?... Marthe, voulez-vous être la compagne de ma vie entière?... Ne savez-vous pas que je vous aime depuis le premier jour où je vous vis?... Marthe, toujours muette, marchait lentement à côté du jeune homme. Ils étaient sortis du verger. Le soleil de midi brûlait la terre, le feuillage était immobile, les fleurs penchées répandaient dans l'air des parfums pénétrants, la nature semblait alanguie et comme écrasée sous cette chaleur du milieu du jour. Les oiseaux se taiseaient; quelques insectes, aux élytres d'émeraude, traversaient à la hâte les sentiers brûlants. Seul, le ruissellement timide d'une source, circulant dans l'herbe épaisse, mettait une note fraîche au milieu de ce silence

riche; je n'insisterai pas sur ce dernier avantage que le monde prise pourtant assez haut... quoique le premier soit, à mon sens, le seul vraiment désirable.

A ces mots, Marthe pâlit, elle interrompit l'ingénieur et, d'une voix dont le timbre altéré était méconnaissable :

— Ignorez-vous que je suis une enfant abandonnée, et sans famille? lui dit-elle en relevant son front comme si elle défait toute honte de l'atteindre.

— Je le savais... et je sais aussi que vous êtes sans fortune, dit-il avec un sourire et un regard dans lesquels il mit toute son âme. C'est pour cela que je suis heureux de pouvoir réparer l'injustice de la destinée en vous offrant une famille, un nom et de la fortune...

Marthe était vaincue. Le bonheur! Un bonheur complet, tel qu'elle ne l'eût jamais rêvé, venait la prendre, obscure, délaissée et brisée!

— Eh bien, Marthe, voulez-vous, maintenant, accepter mon amour et mon nom?

— Votre nom, dit-elle avec un doux sourire tout radieux de confiance. Mais je ne le connais pas; vous n'êtes ici que M. l'ingénieur,

et jusqu'à présent ce titre m'avait suffi... Combien le monde s'étonnerait! dit-elle, faisant allusion à la singularité de leur situation et de son ignorance.

— Le monde il enverra mon sort lorsqu'il connaîtra M^{me} de Mandal, dit-il en pressant la main de la jeune fille sur ses lèvres.

Comme si elle eût reçu une secousse électrique, Marthe se redressa; les regards fixés sur l'ingénieur, elle le considérait avec autant d'étonnement que s'il venait subitement d'apparaître à ses yeux.

— Êtes-vous le fils du comte de Mandal qui habite le midi de la France? Un château, je crois, aux environs de Toulouse?

— Vous connaissez ma famille? demanda-t-il, ne s'expliquant pas le trouble et l'étonnement de Marthe.

Cependant, par un effort de volonté énergique, appelant à son aide le sentiment de fière dignité qui avait été la règle de sa vie, Marthe redevenait elle-même. La pâleur seule persistait.

— Cette chaleur excessive m'a fatiguée, dit-elle, en passant la main sur son front. Ce ne sera rien... un étourdissement... il se dissipe déjà. (A suivre.)

pour encouragement à la propagation de la vaccine, doivent faire parvenir à la préfecture, avant le 1^{er} mars prochain, la liste des personnes vaccinées gratuitement dans le cours de l'année 1892.

Ces listes devront comprendre seulement les personnes vaccinées ou revaccinées dans l'année et n'ayant pu supporter les frais de l'opération.

Le maire attestera que les personnes désignées remplissent cette double condition.

Fourniture du vaccin de génisse aux vaccinateurs du département

Une offre gracieuse de l'Académie de Médecine de Paris assure gratuitement le service de la fourniture du vaccin aux vaccinateurs (médecins et sages femmes) du département.

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 1893, les demandes des vaccinateurs qui devront spécifier aussi exactement que possible le nombre des vaccinations ou revaccinations à opérer seront immédiatement transmises par les soins du Préfet à l'Académie de Médecine.

Les Sociétés de tir

Le cinquième concours de tir national aura lieu, cette année, à Vincennes.

210 cibles seront mises à la disposition des tireurs.

N'oublions pas qu'en 1889, le Maine-et-Loire a fourni le champion de France en la personne de M. Maurice Lecoq, redevenu champion en 1892, et reconnu comme un des plus forts tireurs du monde à toutes les armes sans exception: qu'en 1889, quatre tireurs de l'Anjou ont été classés seconds sur toutes les Sociétés de tir de France, et que Lyon a dû choisir les quatre plus beaux cartons fournis par 30 de ses meilleurs tireurs pour les vaincre à quelques points près.

Il ressort de cet exposé que notre région peut fournir à l'armée une phalange de tireurs précieux.

Nomination

Par décision présidentielle en date du 16 janvier 1893, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau de Caqueray (Gérard-Marie-Geoffroy-Gaston) a été nommé au commandement d'un torpilleur de la défense mobile à Toulon.

Déraillement à la gare Saint-Laud

Le train qui va d'Angers à Saumur, le matin à six heures, a déraillé avant-hier en sortant de la gare Saint-Laud. Le tender et deux wagons sont sortis des rails. Le chauffeur, M. Lebaillif, a reçu des blessures sans gravité.

Un autre train a été aussitôt formé et n'a eu, ainsi, que quelques minutes de retard, et la voie a été déblayée quelques heures après.

Le déraillement est dû à un défaut d'aiguillage.

Crédit aux écoles libres

A une séance du Conseil municipal d'Angers, M. de la Noue a demandé qu'on veuille bien voter un crédit de 3,000 francs au profit des enfants des écoles libres, puisque les autres écoles ont pour elles une somme de 5,500 francs que leur accorde le Conseil. M. le maire a écarté la question parce qu'elle ne rentrait pas dans l'ordre du jour, ce qui est une singulière façon de répondre.

Placards anarchistes

Mercredi, en plein jour, des placards anarchistes ont été apposés sur les murs de l'usine Joubert, à Angers.

Ces placards contenaient des menaces de mort contre un contre-maitre, le même qui a reçu le coup de hachereau donné par Turpin, qui, depuis, est décédé à l'hôpital.

Ces placards étaient signés d'un groupe d'anarchistes. Ils ont été enlevés par les soins de la police et mis entre les mains de M. le procureur de la République.

Brûlée vive

La veuve Bineau, âgée de soixante-dix-huit ans, demeurant à Malicorne, commune de Dolus (Indre-et-Loire), vient de trouver la mort dans des circonstances épouvantables. Cette

pauvre vieille, qui avait l'habitude de mettre à ses pieds une pierre chaude, en a placé la nuit dernière une qui était presque rouge, et a mis le feu au lit. La veuve Bineau, qui était paralysée, a été asphyxiée d'abord, puis complètement carbonisée.

Insignes cardinalices

Jeudi, le comte Caterini, garde noble du Pape, a remis à M^{re} Meignan, archevêque de Tours, les insignes cardinalices avec des lettres particulières adressées par Léon XIII au nouveau cardinal.

Volens et Volés

Le *Journal de Rennes* revient sur un fait divers dont nous avons parlé hier.

Il s'agit de cette pauvre vieille fille, qui va atteindre dans quelques mois sa centième année, et dont les économies, 7,000 fr., fruit de toute une vie de travail et d'épargne, placés dans le Panama, sont perdus.

Maintenant elle est réduite à la plus profonde misère, obligée de recourir à la charité publique, infirme, soignée par une autre vieille domestique, âgée elle-même de 70 ans.

N'es-ce pas navrant ?

Où sont allés les 7,000 fr. de cette pauvre vieille, et tant d'autres mille francs sortis de ces « bas de laine » auxquels M. de Lesseps faisait appel. Ils sont passés dans la poche de quelques habiles, qui ont trouvé moyen de faire de grosses fortunes avec la ruine des humbles et des petits.

Est-ce qu'on ne fera pas rendre gorge à tous ces gens-là ?

Est-ce que les Eiffel et autres entrepreneurs, qui ont bâti des hôtels avec les millions soutirés aux pauvres gens, ne seront pas rendus civilement et personnellement responsables ?

On les condamnera sans doute à quelques mois de prison, mais cela ne suffit pas. Et encore, combien d'années de prison faudrait-il pour leur faire expier leurs odieuses extorsions ?

La semaine dernière, à Vitry, une fille de campagne, renvoyée de la ferme où elle servait, emportait une paire de bottines. Elle était condamnée à quinze jours de prison.

Un jeune garçon de ferme dérobait quelques plumes d'oie : également quinze jours de prison.

Nous nous rappelons avoir vu condamner une malheureuse domestique, qui avait volé cinq francs à ses maîtres, à trois ans de prison par la Cour d'Assises.

A quoi donc sera condamné M. Eiffel, qui a gardé trente-trois millions ?

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 19 Janvier. — Angélique-Marie Levet, à l'Hospice ; — Germaine Ruau, à l'Hospice.

Le 20. — Hélène-Aimée Catillon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du 20 janvier 1893

PRÉSIDENCE DE M. BODIN

Lagneau et Aubeux

Lagneau n'a de commun que le nom avec le tendre animal qui le porte, du moins si l'on en juge par la façon dont il a joué du sabot sur la figure du plaignant.

Du reste, il n'est pas rare que, dans une rixe, on trouve parmi les amateurs des noms comme Ledoux, Mouton, Letendre, Placide, etc.

Toujours est-il que, la semaine dernière, Lagneau passait, en compagnie de son camarade Aubeux Jacques, à travers la cour du nommé Aubeux Victor, son voisin.

Celui-ci, qui n'entretient pas les meilleures relations de voisinage avec le prévenu, lui barra le passage et lui demanda pourquoi il passait par sa cour, malgré la défense qu'il lui en avait faite.

Ce qui s'ensuivit est facile à deviner: les deux hommes se colletèrent, Aubeux Victor tomba au cours de la lutte et reçut à terre un coup de sabot assez sérieux qui lui enleva le

verniss de l'arcade et de la pommette droite, et dont il accuse aujourd'hui son homonyme Aubeux Jacques, qui aurait profité de ce que son adversaire l'avait terrassé, pour lui allonger ce coup de Jarnac.

Aubeux Jacques nie formellement, et il convient de dire aussi que Lagneau s'était, de prime abord, reconnu l'auteur du coup de sabot, mais il est revenu sur cette déclaration et prétend aujourd'hui qu'il n'a fait qu'user du droit de légitime défense, Aubeux Victor l'ayant saisi le premier à la gorge. Le plaignant se serait fait lui-même en tombant, soit sur son sabot, soit sur la terre durcie par le froid, la blessure qu'il porte au visage.

On entend un témoin, qui s'avance embarrassé d'un parapluie et d'une canne, et dont la déposition aussi embarrassée que sa personne ne jette pas beaucoup la lumière sur les débats.

M^{re} Boisson, qui présente la défense des prévenus, fait remarquer la divergence qui existe entre les faits eux-mêmes et les dires du plaignant. Celui-ci prétend avoir reçu le coup de Jacques Aubeux, alors que Lagneau, lui-même, un moment s'en est reconnu l'auteur. Rien ne prouve que ce soit Jacques qui l'ait porté, rien ne prouve non plus que la victime ne se soit pas blessée accidentellement en tombant à terre. Donc, en présence du peu de clarté qui règne sur cette affaire, le défenseur demande l'acquiescement ou tout au moins le bénéfice de la loi Bérenger.

Le tribunal, estimant que la prévention n'est pas suffisamment établie en ce qui concerne Aubeux Jacques, le renvoie des fins de la plainte, et considérant au contraire que le seul fait d'avoir passé par la cour du plaignant, bien qu'il en avait reçu la défense, constitue de la part de Lagneau une provocation suivie de coups, le condamne à 16 francs d'amende et aux dépens.

Tirage financier

Tirage des obligations de la ville de Paris 1871

Le numéro 634,681 gagne 100,000 francs.
Les numéros 867,891 — 603,243 gagnent chacun 50,000 francs.
Les numéros 379,341 — 133,093 — 671,430 — 963,171 — 698,622 — 866,120 — 1,123,133 — 773,005 — 875,670 — 709,696 gagnent chacun 10,000 francs.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2 — Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

LUNDI 23 Janvier 1893

Entrées de faveur généralement suspendues

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Dennery et Brésil, musique d'Adam

Au deuxième acte

GRAND PAS DES ODALISQUES

Réglé par M^{lle} RITA RIVO

Dansé par M^{lle} Rita Rivo, Angèle Morra, Berthe Kleyer et M^{lle} Lucie Bracq, Helo Retore, Ravagnati et Cantrelle.

Mattaincourt (Vosges), le 18 août 1891. — J'ai soigné un malade souffrant depuis longtemps d'une constipation opiniâtre; vos Pilules Suisses ont supprimé cet inconvénient et aujourd'hui les fonctions sont normales.

Docteur KWIATOWSKI.

A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Le Musée des Familles (53^e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 janvier 1893 :

La comtesse Margaret, par S. Blandy. — Le petit Florentin, par H. de Charleu. — Causerie de quinzaine. — La chinoiserie en France au XVIII^e siècle, par L. Benedite. — Poésies, par C. Grandmougin. — L'ami Jacques, par Eug. Muller. — L'ancien boulevard du crime, par Aug. Challamel. — Un rêve, par Lacroix Dauliard. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Watherre, Desmoulin, Kirchner, Lepetit, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes. Prix d'abonnements, Paris: un an 14 fr., Départements, 16 francs, à la Librairie CH. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

Dernières Nouvelles

L'AFFAIRE DU PANAMA

Le juge d'instruction a interrogé, hier, MM. Charles de Lesseps, Collu, Fontane, Sans-Leroy, Baïhaut et Blondin.

La nouvelle qui présente M. Baïhaut comme menacé d'aliénation mentale est fantaisiste.

M. Touny continue le dépouillement des chèques saisis à la banque Offroy. M. Flory, expert, lui a été adjoint pour rechercher quels seraient les véritables bénéficiaires des chèques signés Arton. Une instruction spéciale serait ouverte sur cette affaire.

M. ANDRIEUX CITÉ PAR M. FRANQUEVILLE

A 9 heures, hier soir, M. Andrieux a reçu par voie d'huissier une citation à comparaître comme témoin devant M. Franqueville, aujourd'hui, à une heure de l'après-midi.

L'ARRESTATION DE CORNELIUS HERZ

L'extradition est demandée pour abus de confiance et escroquerie. Il eût été impossible, vu la loi anglaise, de poursuivre Cornélius Herz pour corruption de fonctionnaires. Il est accusé d'abus de confiance et d'escroquerie pour avoir touché deux millions de M. de Reinach, alors qu'il savait que cette somme appartenait à la Compagnie de Panama et n'était pas le paiement de services rendus par lui à ladite Compagnie.

Dernière Heure

Service spécial de l'*Echo Saumurois*. Paris, 21 janvier, 2 h. soir.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Carnot qui a signé un projet d'organisation judiciaire, d'après lequel plusieurs chambres d'appel et sièges de tribunaux seraient supprimés.

Le Président de la République a également signé un décret modifiant le programme de l'enseignement primaire supérieur et le séparant de l'enseignement professionnel.

Les messes célébrées aujourd'hui à Paris à l'occasion du centenaire de la mort de Louis XVI n'ont donné lieu à aucun incident. Un service solennel a été célébré dans l'église Saint-François-Xavier, entièrement tendue de draperies noires timbrées aux armes royales. Le duc de Chartres représentait le Comte de Paris. On remarquait dans l'assistance nombre de notabilités royalistes.

HAVAS.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VALDY
Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Valdy

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — n° 12	3.00
— — — — — n° 10	4.25
— — — — — n° 9	5.50
— — — — — n° 8	7.25
— — — — — n° 7	10.50
— — — — — n° 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES
Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Le Gérant: G. JOUAUST

